

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE FLEUVE EN VALLEES DCS 024-2025

Le 14 avril 2025 à 19 heures, le conseil syndical du SIVOM de Fleuve en Vallées, s'est réuni en mairie de Blavozy à la suite de la convocation adressée du 9 avril 2025.

**Présents** : Mr Chapelle Guy, Mr Cardoso Francis, Mme Puzon Christiane, Mr Soleilhac Thierry, Mme Vallery Danièle, Mr Uggeri Julien, Mme Pradines Laetitia

**Etaient représentés :**

Mr. Aboulin Serge donne procuration à Mr Soleilhac Thierry  
 Mme Defay Mireille donne procuration à Mr Guy Chapelle  
 Mme Guillot Françoise donne procuration à Mr Cardoso Francis  
 Mme Roux-Charrier Delphine donne procuration à Mr Uggeri Julien  
 Mme Jouvhomme Sabine donne procuration à Mme Pradines Laetitia

**Services** : Mme Meynadier Chantal et Mr Paley Stéphane

**Conformément à l'article L 2121-14** du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Chapelle Guy préside la séance.

Il constate que le quorum est atteint, car plus de la moitié des membres sont présents, **conformément à l'article L. 2121-17** du Code Général des Collectivités Territoriales

Secrétaire de Séance : Mr Francis CARDOSO

### Approbation du budget primitif 2025 et autorisation de virement de crédit de chapitre à chapitre

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses **articles L.1612-1 à L.1612-20** et **L.2311-1 à L.2343-2**, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets syndicaux ainsi qu'aux finances locales ;

Vu a possibilité de virements de crédits de chapitre à chapitre en M57 définie par **l'article L.5217-10-6 du CGCT** ;

Vu la **délibération DCS 012-2024** du 27 mars 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ;

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 charges générales	164 850,96 €	70 produits et services	756 530,00 €
012 charges de personnel	765 354,00 €	74 dotation participation	150 100,00 €
65 autres charges gest courante	3 668,00 €	75 autres produits de gestion courante	2,00 €

66 charges financières	3 000,00 €		
67 charges exceptionnelles	1 200,00 €		
68 dotations aux provisions	130,00 €	013 Atténuations de charges	8 800,00 €
042 Opérations ordre transf entre sections	12 000,00 €	042 Opérations ordre transf entre sections	2 500,00 €
023 transfert à la SI	0,00 €	002 Excédent reporté	32 270,96 €
<b>TOTAL</b>	<b>950 202,96 €</b>		<b>950 202,96 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
		002 Excédent reporté	38 383,47 €
16 Emprunt	30 000,00 €	13 Subventions d'investissement	1 675,00 €
20 immobilisations incorporelles	13 908,47,00 €	10 Dotations, fonds divers	350,00 €
21 immobilisations corporelles	6 000 €		
040 Opérations ordre transf entre sections	2 500,00 €	040 Opérations ordre transf entre sections	12 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 408,47 €</b>		<b>52 408,47 €</b>

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le budget primitif 2025, annexé à la présente délibération.
- D'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

*Annexe ci jointe : Note de présentation*

## A l'unanimité

Le Président,



Guy CHAPELLE

**SIVOM**  
 "DE FLEUVE EN VALLÉES"  
**MAIRIE**  
 43700 BLAVOZY

Secrétaire de séance

Francis CARDOSO

Fait et délibéré le 14/04/2025  
 Pour extrait certifié conforme